

Procès d'un agent de détention

«Des prédateurs, ça existe, mais des menteuses et des manipulatrices aussi.»

Le Parquet requiert 30 mois, dont 6 ferme, à l'encontre de l'ex-chef des cuisines de la Tuilière, accusé d'abus sur deux détenues.

Flavienne Wahli Di Matteo

Difficile d'apposer une appréciation juridique limpide sur ce qui s'est produit derrière les barreaux de la Tuilière entre un agent de détention, responsable des cuisines, et deux femmes détenues.

En procès correctionnel depuis mardi, le quinquagénaire était renvoyé devant le Tribunal de La Côte pour contrainte sexuelle et actes d'ordre sexuel avec des personnes détenues. Mais dans son réquisitoire, le procureur Eric Mermoud a laissé tomber le premier chef d'accusation, estimant que la violence contenue dans la notion de contrainte n'était pas présente dans les relations décrites par les plaignantes.

Pour autant, cela ne signifie pas qu'elles étaient consentantes, ainsi que le soutient l'ex-chef de cuisine. «C'était un consentement vicié, explique le procureur. Le seul fait que ces relations n'aillent jamais jusqu'au bout montre que le consentement n'était pas complet.» Le Ministère public ne retient donc que la seconde accusation et requiert 30 mois de privation de liberté, dont 6 ferme. Le sursis sur la part suspendue de la peine sera de deux ans.

Contexte carcéral

Le représentant du Ministère public a dépeint un «système» mis en place par le prévenu, qui sélectionnait lui-même les recrues pour son atelier, de préférence jeunes et jolies. Il a rappelé que le contexte carcéral avait pesé dans la survenance de ces séries d'atouchements: «Ces femmes sont soumises aux contingences de la prison, sans aucune possibilité de relations intimes. Alors oui, il y a un jeu de séduction qui s'installe, elles essaient toujours. C'est à l'homme qui porte l'uniforme de leur faire comprendre qu'il ne se passera rien.»

Le prévenu admet qu'il a failli dans ce rôle, se laissant «émous-



«Le seul fait que ces relations n'aillent jamais jusqu'au bout montre que le consentement n'était pas complet.»

Eric Mermoud, procureur



«Quand une détenue sait qu'il va venir la chercher en cellule et qu'elle l'y attend dans une tenue sexy, est-ce lui qui prend l'initiative?»

M^e Margaux Loretan, avocate du prévenu

tiller» par les propos coquins, les gestes suggestifs et les courriers allumeurs. Mais aux yeux de son avocate, M^e Margaux Loretan, s'il a «merdé», ce n'est que sur le plan professionnel. «On dit que c'est lui qui a toujours pris l'initiative. Mais quand une détenue sait qu'il va venir la chercher en cellule et qu'elle l'y attend dans une tenue sexy, est-ce lui qui prend l'initiative?»

«Menteuses et manipulatrices»

L'avocate conteste tous les chefs d'accusation et demande l'acquittement: «Ce n'était pas un prédateur au milieu de poules qu'il dévorait toutes crues. Des prédateurs, ça existe, mais des menteuses et des manipulatrices, ça existe aussi. On ne parle pas de petites filles candides, a-t-elle plaidé, rappelant le pedigree des détenues, condamnées l'une pour trafic de stupéfiants, l'autre pour abus sexuels sur un enfant. Mon client a admis la faute professionnelle, mais vous ne trouverez rien de pénal dans ce qu'il a fait.»

Avocate d'une des plaignantes, M^e Élodie Fuentes estime quant à elle que les deux chefs d'accusation, la contrainte et l'abus, sont

réalisés. Elle a rappelé que l'accusé avait fait montre de violences, psychologiques et physiques: «Il usait de pressions pour qu'elles se laissent faire. Et il a empoigné les cheveux de ma cliente pour diriger sa bouche vers son sexe, alors qu'elle refusait de lui prodiguer une fellation.»

«Il a usé de ces femmes comme d'objets interchangeables, pour assouvir ses pulsions», a conclu l'avocate, espérant une peine plus sévère que celle requise, d'autant plus que l'homme ne manifeste pas l'ombre d'un regret et n'a présenté aucune excuse pour les souffrances que ses victimes ont exprimées, à distance. Renvoyées au Brésil une fois leurs peines purgées, elles étaient absentes au procès.

Avocat de la seconde plaignante, M^e Nicolas Mattenberger a pointé aussi les manquements de l'institution, qui aurait longtemps ignoré des plaintes quant aux méthodes troubles de ce chef de cuisine: «La direction de la prison a failli à sa mission de protection. J'ose espérer que cette affaire aura le mérite d'éveiller l'intérêt de certains directeurs quand des dénonciations sérieuses remontent vers eux.»

Le verdict sera rendu mardi.

Le funiculaire fantôme entre Territet et Mont-Fleuri voit sa deuxième vie en vert

Montreux
L'ancienne ligne de chemin de fer deviendra un parc public d'ici à 2024. Au menu, une coulée verte et des infrastructures réinterprétées.

«Se reposer, contempler et s'amuser.» La vie devrait reprendre ses droits sur la ligne de l'ancien funiculaire Territet-Mont-Fleuri grâce au projet lauréat du concours organisé par la Commune de Montreux et TMF SA, la compagnie propriétaire des lieux. Parmi les six dossiers déposés, Delirious Mont-Fleuri, proposé par le bureau d'architecture aiglon Fabriq, vient d'être choisi pour valoriser cette ligne hors service depuis 1992. L'idée de la réhabiliter étant abandonnée, leur projet prévoit de la réaffecter en parc public faisant la part belle à la détente et à l'amusement d'ici à 2024.

Tremplin sur le Léman

«Nous avons tout de suite perçu le potentiel de ce funiculaire d'un autre temps. Plutôt que de faire table rase en le détruisant complètement, nous réinterpréterons les infrastructures résilientes de cet élément du patrimoine local.»

Après s'être rendus sur place, les architectes Jonathan Amort et Nadine Terrier y ont imaginé un parc public avec une véritable coulée verte sous forme de prairie fleurie. Mais pas seulement. Leur projet prévoit également un coin détente avec pergola au départ à côté du débarcadère, un promontoire à la station intermédiaire ainsi qu'une promenade de 1 kilomètre en lacets reliant Territet au Mont-Fleuri.

Surplombant le Léman, l'ancienne station supérieure devrait, elle, être convertie en espace lu-



«Une prairie fleurie et un cheminement sont projetés pour remettre en valeur l'ancienne ligne.» CHANTAL DERVEY - A

«Une étude de faisabilité inclura des ateliers participatifs pour prendre le pouls des habitants et des sociétés.»

Jean-Baptiste Piemontesi, municipal à Montreux

dique et d'exposition. «Nous souhaitons transformer le petit appartement exigu actuel en supprimant ses cloisonnements pour en faire une aire polyvalente, précise Jonathan Amort. Comme un clin d'œil au passé, la machinerie existante avec ses rouages en sous-sol serait aussi mise en valeur en devenant apparente grâce à un trou dans le plancher.» Autre innovation, un toboggan en spirale partirait de la station pour déboucher sous le couvert de l'ancienne ligne. «Une sorte de tremplin qui procurerait des sensations similaires à celles vécues lorsque le funiculaire s'élançait dans le vide.»

«De par sa sobriété, Delirious Mont-Fleuri laisse beaucoup d'espace à d'autres idées qui pourraient intégrer ce projet en cours de route, relève le municipal Jean-Baptiste Piemontesi. «Si la Municipalité et le Conseil communal donnent suite - probablement d'ici à la fin de l'année -, une étude de faisabilité sera menée et inclura des ateliers participatifs, afin de prendre le pouls des habitants et des sociétés villageoises», promet celui qui est aussi membre du jury.

Un projet «raisonnable»

Avec un budget de 1,5 million de francs comprenant le démantèlement de la ligne et l'installation des infrastructures, le projet semble «raisonnable et réaliste», selon l'édile. «Le but n'était pas de faire de ce lieu une attraction impliquant des investissements et des frais d'entretien importants, mais plutôt de mettre en valeur le cheminement piétonnier sur toute sa verticalité. En allant du Mont-Fleuri jusqu'aux quais fréquentés de Territet, ce projet apportant remplit les critères recherchés.»

Xavier Crépon

Sous surveillance, la moule quagga continue de proliférer dans le Léman

Faune

Un suivi scientifique est mis en place par la CIPEL pour surveiller les effets de la moule quagga sur le lac. Elle tient à rappeler les bonnes pratiques pour éviter sa propagation.

La moule quagga est en pleine expansion depuis 2015 dans les eaux du lac Léman. La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a mis en place un suivi scientifique pour surveiller les effets de ce mollusque sur le lac. La CIPEL souhaite limiter ses impacts sur le fonctionnement de l'écosystème et les services rendus par le lac (production d'eau potable, pêche, exploitation thermique, activités de loisirs...). Elle rappelle par ailleurs les pratiques à adopter pour éviter sa propagation vers d'autres milieux aquatiques jusqu'ici encore préservés (*lire encadré*).

La moule quagga est une espèce exotique envahissante originaire de la région de la mer Noire. Elle est arrivée accidentellement dans le Léman du fait des transferts de bateaux d'un milieu à l'autre, et s'y est installée. Elle a remplacé rapidement la moule zébrée, une autre espèce indésirable présente dans le Léman depuis les années 60.

Domages importants

Arrivée à l'âge adulte, la moule quagga trouve sa nourriture en filtrant jusqu'à 2 litres d'eau par jour. Les gigantesques volumes d'eau ainsi filtrés modifient la répartition des ressources disponibles pour les autres organismes vivants, bouleversant par conséquent la chaîne alimentaire. Selon la CIPEL, son développement devrait se stabiliser d'ici quatre à cinq ans. La moule quagga s'accroche sur de nom-



La moule quagga est une espèce envahissante originaire de la région de la mer Noire. CIPEL

2 Soit, en litres, la quantité d'eau qu'une moule quagga arrivée à l'âge adulte filtre quotidiennement pour trouver sa nourriture.

breux types de substrats naturels, mais elle colonise aussi les conduites métalliques qui servent à pomper l'eau du lac pour la production d'eau potable et la climatisation à l'eau naturellement froide, ainsi que les instruments de pêche, entraînant des dommages et des coûts importants.

Dans ce contexte, la CIPEL est attentive à l'efficacité et aux effets secondaires des techniques de contrôle de prolifération de la moule quagga, particulièrement la lutte à base de produits chimiques. **SIM**

Les gestes à adopter

La CIPEL recommande de nettoyer efficacement les embarcations et le matériel se déplaçant d'un lac à l'autre, avant toute mise à l'eau dans le Léman. Voici quelques détails de ses conseils:

Nettoyer la coque des bateaux, vider les eaux de ballast qui peuvent contenir les larves et faire tourner quelques secondes le moteur à terre avant le transfert (Note: il est important de faire ces

opérations avant le début du transfert).

Nettoyer tout le matériel qui a pu être immergé (gilets de sauvetage, matériel de plongée, cordes, ancre, pares-battages, etc.). Pour éviter de propager de nouvelles espèces indésirables, la CIPEL rappelle également aux aquariophiles de ne jamais déverser dans l'environnement les animaux, plantes et eaux de vidange des aquariums.